



PREMIER MINISTRE

Taxe d'apprentissage 2020



L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) est un établissement public, à dimension interministérielle, placé sous la tutelle du Premier ministre. Il a pour mission de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales et s'adresse à un large public de civils et de militaires, français et étrangers.

La défense, la politique étrangère, l'armement et l'économie de défense constituent les principaux champs disciplinaires des formations, longues ou courtes, dispensées aux niveaux régional, national et international.

L'IHEDN apporte également son concours aux universités, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de ses champs disciplinaires. Il contribue à promouvoir les enseignements universitaires de défense et conduit une politique active de soutien à la recherche.

Les jeunes de 20 à 30 ans, cible privilégiée de l'institut, y sont sensibilisés aux grands enjeux et défis de la défense, au travers de formations spécifiques.

Fort de son histoire, depuis 1936, l'IHEDN inscrit pleinement son action dans sa mission fondatrice de renforcement de la cohésion nationale par la promotion, dans la Nation, d'une culture de défense et de sécurité nationale.

Cycles IHEDN-Jeunes

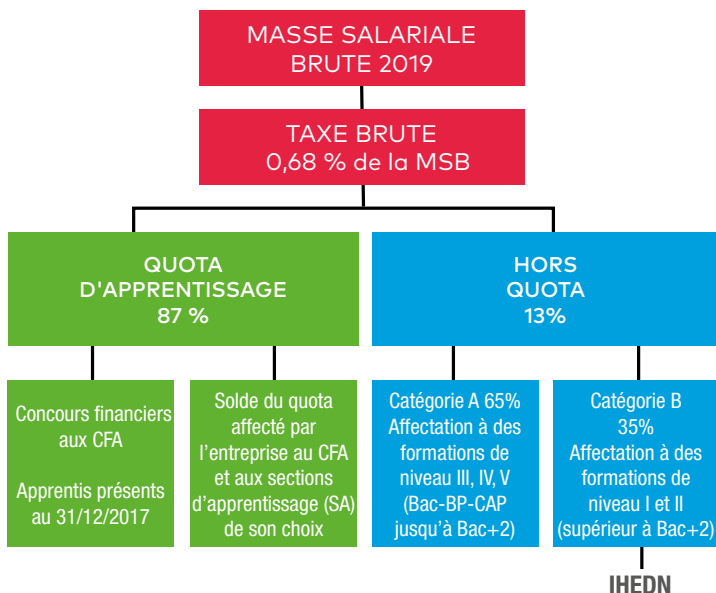
Sur le principe de l'internat pour favoriser la cohésion, les participants de niveau bac, étudiants et actifs, civils et militaires, se familiarisent avec les problèmes de défense et de relations internationales, au même titre et selon la même pédagogie que leurs aînés de l'IHEDN.

**5 cycles annuels de 5,5 jours, à Paris,
en province et outre-mer,
pour 80 jeunes environ.**

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

(Régime général – loi n°2018-771 du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel)

Apportez votre soutien à des formations d'excellence



Contribuez à sensibiliser la jeunesse aux questions géostratégiques

La loi susvisée a modifié les conditions d'éligibilité à la taxe d'apprentissage. L'institut n'est désormais habilité à la percevoir qu'au titre de la seule catégorie B du nouveau barème (hors quota) (cf. la liste, par établissements ou par organismes, des formations technologiques donnant droit à la taxe d'apprentissage 2020 publiée sur le site de la préfecture de la région Île-de-France.).

Faites rayonner l'esprit de défense

Comment verser la taxe d'apprentissage à l'IHEDN ?

Indiquez à votre organisme collecteur (Octa) que vous souhaitez affecter votre versement à

IHEDN – Taxe d'apprentissage 2020

1, place Joffre - 75700 Paris SP 07

taxe.apprentissage@ihedn.fr – 01 44 42 40 51